

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	Numéro de permis 2011072	Date d'inspection Le 26 septembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
 -Le ratio est respecté durant la visite
 -Durant la visite, aucune boisson chaude n'a été retrouvée dans l'aire de jeu intérieur et extérieur des enfants
 -Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux ainsi que pendant des excursions hors du service de garde.
 -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
 -Le matériel offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre et adapté au niveau du développement des enfants
 -Les allergies sont affichées à l'endroit où la nourriture est manipulée
 -Les enfants ont accès à boire de l'eau n'importe quand au courant de la journée
 -Discussion auprès du personnel éducatif des items de la loi recherchés en lien avec l'application des activités quotidiennes. La liste de vérification d'inspection fut remise et des stratégies dans l'application de ceux-ci furent discutées. Un suivi sera fait à la prochaine inspection de surveillance.

Observations: Lorsqu'arrivé de l'école les enfants sont allés jouer dehors, l'intention des éducatrices est de manger la collation à l'extérieur une fois le groupe de 3h arrivé.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 septembre 2023

Date

original signé par
Jeanne Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 septembre 2023

Date